



La journée du représentant des usagers Paris - 16 décembre 2009

L'idée générale de la journée est d'interroger la mise en place de la loi HPST du point de vue des représentants d'usagers, selon les deux axes suivants :

- l'articulation entre le médico-social et le sanitaire,
- l'organisation territoriale de l'offre de soins.

Chacun de ces axes fera l'objet d'une table ronde, animée par un expert qui présentera brièvement la problématique.

Cet animateur expert aura notamment la charge d'interroger les invités de la table ronde et de faire une synthèse axée sur les enjeux à venir du point de vue des représentants des usagers, leur implication possible et éventuellement des pistes d'action pour 2010.

Les questions pourront également être préparées, en lien avec l'animateur expert, à partir des demandes formulées en amont par les représentants des usagers interrogés via les CISS régionaux et les associations membres du réseau.

NB : A l'occasion de cette journée, nous valoriserons les productions des CISS régionaux (plaquette, charte de bénévoles...) en les mettant à disposition du public.

FIAP

30, rue Cabanis

75014 Paris

Accueil : 8h45

Première table ronde 9h30 – 12h

Déjeuner 12h15 – 13h45

Deuxième table ronde 14h – 16h15

Conclusion ARS 16h 15 – 17h30

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Allegro Fortissimo - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - AVIAM - CSF - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAMEOC - FNAPSY - FNATH - France Alzheimer - France Parkinson - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - ORGECO - SOS Hépatites - Transhépatite - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose

PREMIERE TABLE RONDE

Les dispositions relatives à l'organisation territoriale de l'offre de soins permettront-elles de répondre également aux enjeux de rationalisation de l'offre de soins et d'égalité dans la qualité des soins ?

Expert : Yann Bourgueil, IRDES

Intervenants : Madame Nadine GALINAT - Directrice URCAM Poitou-Charentes - Monsieur Paul LECHUGA - Médecin Inspecteur Régional DRASS Poitou-Charentes – Pierre GAUTHIER, Directeur de l'ARH Midi-Pyrénées - Patrick DAUGA, administrateur du CISS-Poitou-Charentes et Président de l'UNAFAM Charente

Représentants CISS : Patrick DAUGA, administrateur du CISS-Poitou-Charentes et Président de l'UNAFAM Charente ; Françoise FONADE-MONSOLBE et Florian GUZDEK pour le CISS-Midi-Pyrénées

Cette thématique doit croiser les notions de soins primaires, de démographie médicale, de permanence des soins, de continuité des soins, la coopération entre les professionnels, les coopérations entre les établissements de santé, la conférence hospitalière de territoire, le projet médical de territoire...

Contexte

Cette table ronde a pour objectif d'étudier les dispositions de la loi relative à l'organisation des soins primaires et à la lutte contre les déserts médicaux mais également les dispositions relatives à l'organisation des soins hospitaliers, au développement des groupements de coopération sanitaire ou encore à l'obligation pour les établissements privés à but lucratif exerçant des missions de service public de proposer un certain nombre d'actes à tarif opposable.

La notion de territoire et la mise en place des CHT (conférence hospitalière de territoire) qui permet une mutualisation des moyens financiers et humains entre les établissements publics d'un même territoire et le GCS (groupement de coopération sanitaire) sont appelés à se développer. Cependant, il reste un certain nombre d'éléments à trancher ou à éclaircir, par exemple : comment les territoires seront-ils déterminés par les ARS (en effet actuellement, la difficulté réside dans la superposition des territoires notamment entre le sanitaire et le médico-social, mais est-il possible de définir des territoires communs cohérents) ? Concernant les CHT et notamment leur gouvernance, le texte est flou : il va être nécessaire de préciser les rôles du conseil de surveillance de l'établissement siège et de la commission de communauté...

Avec la participation active du CISS-Poitou-Charentes sur l'accès aux soins primaires et du CISS-Midi-Pyrénées sur la restructuration de l'offre hospitalière

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Allegro Fortissimo - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - AVIAM - CSF - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAMOC - FNAPSY - FNATH - France Alzheimer - France Parkinson - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - ORGECO - SOS Hépatites - Transhépate - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose

DEUXIEME TABLE RONDE

Articulation sanitaire et médico-sociale : entre utopie et nécessité, quelles sont les propositions concrètes ?

Expert : Claire Compagnon, consultante en politiques de santé

Intervenants : Andrée BARRETEAU, responsable du pôle organisation sanitaire et médico-sociale de la FHF – Dr Bernard Cassou, Chef du service centre de gérontologie de Sainte Perrine, APHP - Pascal Forcioli, directeur ARH Picardie, président fondateur des JIQH - Professeur San Marco, Président de la CRS région PACA – Jean-Yves BARREYRE, directeur du CEDIAS, Directeur du CREAHI Ile-de-France – Bruno Coste, directeur de l'URIOPSS Ile-de-France

Cette thématique abordera la mise en place des conférences régionale de santé et de l'autonomie, la mise en place des ARS, la répartition des compétences et l'articulation avec les collectivités territoriales, notamment les départements, la contribution aux missions de service public d'autres acteurs que l'hôpital public...

Contexte

L'un des objectifs de ce texte de loi était de décloisonner le système de santé. Un décloisonnement entre la ville et l'hôpital, entre le préventif et le curatif, mais également entre le sanitaire et le médico-social. Ce décloisonnement passe par la création des ARS (agences régionales de santé) qui regrouperont 7 structures actuelles. Il passe également par l'élargissement des prérogatives des CRS (conférences régionales de santé) qui deviennent CRSA (Conférences régionales de santé et de l'autonomie) afin de bien marquer leur ouverture au champ du médico-social. Mais ce décloisonnement n'est pas sans poser question notamment sur l'articulation du sanitaire et du médico-social car regrouper plusieurs structures au sein d'une seule ne garantit pas de faire tomber les cloisons d'autant que dans le domaine du médico-social il est prévu que les conseils généraux conservent un certain nombre de leurs prérogatives. Bien des questions restent donc à trancher sur cette articulation mais également sur la place et le mode de désignation des usagers dans cette nouvelle organisation.

Avec la participation active du CISS-Provence-Alpes-Côte d'Azur

CONCLUSION DE LA JOURNEE

Être représentant des usagers en ARS : mode de désignation, place et mission

Intervenant : Pascal Forcioli, directeur ARH Picardie, Président fondateur des JIQH (Journées internationales de la qualité hospitalière)

ADMD - AFD - AFH - AFM - AFPric - AFVS - AIDES - Allegro Fortissimo - Alliance Maladies Rares - ANDAR - APF - AVIAM - CSF - Epilepsie France - Familles Rurales - FFAAIR - FNAIR - FNAMOC - FNAPSY - FNATH - France Alzheimer - France Parkinson - Le LIEN - Ligue Contre le Cancer - Médecins du Monde - ORGECO - SOS Hépatites - Transhépate - UNAF - UNAFAM - UNAFTC - UNAPEI - Vaincre la Mucoviscidose